Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
COMMUNE DES PILLES
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE MUNICIPAL N°62-2026
Du 13 novembre 2026
Arrêté de police de circulation et d'occupation du domaine public

Le Maire des Pilles,
Vu les pouvoirs de police des maires en matière de circulation routière,
Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 131-1 à L 131-4,
Vu le code de la route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,
Vu la demande présentée le 03 novembre 2026 par l'entreprise Rolay Toitures située 260 allée Martin Luther King, 84350 Courthézon, sollicitant l'autorisation de positionner une nacelle le 05 décembre à hauteur du 02 rue de la combe dans le cadre de l'inspection de la toiture de Madame Roux,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'entreprise chargée des travaux, et de réduire autant que possible les entraves à la circulation,
Il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de la combe,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise Rolay Toitures est autorisée à positionner une nacelle à hauteur du 02 rue de la combe dans le cadre de l'inspection de la toiture de Madame Roux le 05 décembre 2026 entre 10h et 11h.

Article 2 : Pendant cette période, la rue de la combe sera coupée à la circulation. L'entreprise Rolay Toitures chargée des travaux devra signaler son chantier dans les règles, et le rendre visible.

Article 3 : L'entreprise Rolay Toitures chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles. Il veillera au respect des droits des riverains.
Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise Rolay Toitures chargée des travaux.

Article 4 : M. le Maire de Les Pilles, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Copie sera adressée à :
- Brigade de Gendarmerie de Rémuzat
- SDIS 26, Officier de permanence
- Mairie de Châteauneuf de Bordette
- L'entreprise Rolay Toitures

Fait aux Pilles, le 16 novembre 2026
Le Maire, Philippe LEDÉSERT

MAIRIE DES PILLES
26110 (DRÔME)